



Je suis sous controle judiciaire dans une affaire financiere

Par Visiteur

Je sous controle judiciaire dans une affaire financiere j ai fait 15 jour de prison je voudrais savoir si je vais retourner en prison le jour de mon jugement et quand le jugement auras lieu car j ai des proposition de travail a l etranger je voudrais savoir si je peut pointer a l etranger ou je dois rester obligatoirement sur le territoire j ai ete accuser de metre fait passer pour un douanier et de la societe ou je travailler en tant que salarier sur des revue associative des douanes des pompier et un de mes client que j ai fait c est fait escroquer de plus de 10million d euros mais moi je ne fesais pas parti de c ette escroquerie don on ma accuser car mon train de vie a ete passer au peigne fin et il on vue que se n etais pas moi mais le client a ete fait par moi et a parut dans un agenda des douanes donc on et venue me chercher cher moi le jirs de bordeaux qui ma emener au pole financier de nanterre pendant 72 heure et puis on ma transferaius a bordeaux ou on ma mis en examun pour escroquerie en bande organiser mai on ma dit que j etais une victime mais que j allais faire de la prison

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Est ce que les conditions de votre contrôle judiciaire vous autorisent à quitter le territoire français?

Cordialement

Par Visiteur

Non je dois pointe une foix par semaine et je voulais vous dire que je n ais jamais eu de codanation

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Étant donné que les modalités de votre contrôle judiciaire ne vous permettent pas de quitter le territoire vous devez de les respecter et ce d'autant plus qu'en cas de non respect, le contrôle judiciaire peut être révoqué et un placement en détention provisoire sera possible.

Cordialement